

Session 5 : Renforcement de la coopération nationale, bilatérale, régionale et internationale

Note de contexte

Introduction

Dans son essence, le Pacte Mondial pour des Migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM) reflète l'engagement collectif à améliorer la coopération sur la migration internationale dans le but de protéger les migrants, de tirer parti des retombées positives de la migration et de minimiser les éventuelles conséquences négatives. Reconnaissant la nature transfrontalière de la migration, une coopération est nécessaire à tous les niveaux, national, bilatéral, régional et mondial. L'objectif 23. Renforcer la coopération internationale et les partenariats mondiaux pour des migrations sûres, ordonnées et régulières se concentre particulièrement sur ce sujet important. Il figure également parmi les dix principes directeurs du PMM comme (b) Coopération internationale - « Le Pacte mondial est un cadre de coopération juridiquement non contraignant créé en considération du fait qu'aucun État ne peut seul faire face aux migrations, compte tenu de la nature transnationale du phénomène. Porteur de coopération et de dialogue aux niveaux international, régional et bilatéral, le Pacte fait autorité de par sa nature consensuelle, sa crédibilité, l'appropriation collective dont il fait l'objet, sa mise en œuvre conjointe et ses mécanismes de suivi et d'examen. ».

Le premier Examen Régional du PMM dans la région arabe a conduit à l'identification de six priorités clés pour accélérer la mise en œuvre et la réalisation des objectifs du PMM, notamment la nécessité de renforcer la coopération nationale, bilatérale, régionale et internationale. À cette fin, l'importance de la participation des parties prenantes à la gouvernance des migrations et la nécessité de renforcer les mécanismes de consultation et de collaboration aux niveaux national et régional ont été soulignées. Au niveau national, il a été mis en avant la nécessité de renforcer le rôle des ministères des affaires étrangères et des associations de migrants pour assurer et faciliter la communication des migrants avec les pays et les communautés d'origine et encourager l'investissement en leur faveur. L'importance de renforcer le rôle des administrations locales, en particulier dans les grandes villes comptant le plus grand nombre de migrants, a également été reconnue.

Le PMM reconnaît également les responsabilités partagées des États membres des Nations Unies à l'égard des besoins et préoccupations mutuels en matière de migration, ainsi qu'une obligation majeure de respecter, protéger et garantir les Droits de l'Homme de tous les migrants, quel que soit leur statut migratoire, tout en promouvant la sécurité et la prospérité de toutes nos communautés. La nécessité de renforcer la coopération a été réitérée dans la Déclaration de Progrès du Forum d'Examen des Migrations Internationales (FEMI), qui invite les « processus, plates-formes, dialogues, forums et organisations sous-régionaux, régionaux et transrégionaux...d'explorer des moyens de renforcer la coopération liée à sa mise en œuvre intégrale, en consultation avec toutes les parties prenantes concernées et selon une stratégie à 360 degrés. » (paragraphe 68).

La session 5 du deuxième Examen Régional du PMM pour la région arabe offrira un espace de réflexion collective sur les progrès accomplis dans le renforcement de la coopération nationale, bilatérale, régionale et internationale, présentera certaines des pratiques prometteuses de la région, et identifiera les lacunes et les défis qui persistent. Cette note d'information s'appuie sur

le premier rapport de l'Examen Régional du PMM et le document final, la Déclaration de Progrès du Forum d'Examen des Migrations Internationales (FEMI), ainsi que sur le Rapport 2021 sur l'état de la Migration Internationale dans la région arabe, et la prochaine édition prévue pour 2023 pour fournir un contexte et des mises à jour à cet égard.

Résumé des progrès

La coopération internationale : La coopération internationale peut soutenir les efforts visant à renforcer la gouvernance des migrations en partageant les meilleures pratiques, en facilitant l'apprentissage par les pairs et en favorisant le dialogue. L'engagement à atteindre les objectifs des agendas mondiaux de développement ainsi que la participation aux fora mondiaux peuvent également aider à faire entendre la voix de la région arabe, en mettant en lumière ses problématiques et ses priorités, et en explorant des moyens de galvaniser les efforts pour relever les défis. À partir de mi-2024, la région compte trois pays champions du PMM (Égypte, Iraq et Maroc). En mars 2022, le Maroc a accueilli la première réunion des pays Champions du PMM au niveau ministériel pour créer une dynamique et mobiliser les acteurs en préparation pour le premier Forum d'Examen des Migrations Internationales (FEMI). Par la suite, lors du premier FEMI en mai 2022, le gouvernement marocain a co-organisé un événement parallèle sur le renforcement de la collaboration interrégionale entre l'Afrique et la région arabe. En tirant parti des réalisations de la première Déclaration de Progrès du FEMI, un Dialogue informel des pays Champions du PMM du Moyen-Orient, de l'Afrique et de l'Europe a eu lieu à Rabat, au Maroc, en janvier 2023. En septembre 2023, un Forum régional des pays Champions a eu lieu à Panama, réunissant des États membres d'Amérique latine, d'Afrique et des États arabes. En préparation des Examens Régionaux, un troisième Dialogue informel des Champions a eu lieu au Ghana en novembre 2023, réunissant des représentants de 28 pays d'Afrique, des États arabes, d'Europe, d'Amérique latine et des Caraïbes. Cette réunion a abouti à des recommandations clés pour guider les efforts soutenus pour la mise en œuvre du PMM. Cela reflète une reconnaissance croissante de l'importance de la collaboration interrégionale en matière d'approches basées sur les routes et de fourniture d'un continuum de protection pour les migrants.

La coopération régionale : La migration revêt une dimension régionale significative, comme le reconnaît le PMM selon lequel "la plupart des migrations internationales ont lieu au sein des régions", près de la moitié des migrants de la région arabe séjournent également dans la région. Par conséquent, la coopération régionale peut faciliter le dialogue, le partage des connaissances et le renforcement des capacités entre les États membres, conduisant au développement de politiques communes, de normes et de mécanismes pour gérer les flux migratoires. La coopération entre la région arabe et d'autres régions est également importante compte tenu des importants corridors de migration et des flux transrégionaux de migrants à travers une approche basée sur les routes.

Les processus consultatifs régionaux peuvent jouer un rôle crucial dans la promotion de la coopération régionale sur les questions migratoires. Dans la région, le Processus consultatif régional arabe sur les questions relatives à la migration et aux réfugiés (ARCP), le Processus de Khartoum, le Dialogue d'Abou Dhabi (ADD), le Forum de la Méditerranée Occidentale (5+5) et le Dialogue euro-africain sur la migration et le développement (Processus de Rabat) sont en place pour favoriser la coopération entre les pays d'origine, de transit et d'accueil le long de routes migratoires spécifiques, entre autres. Ces processus continuent de se réunir régulièrement pour promouvoir la collaboration régionale. Par exemple, l'ARCP s'est réuni pour sa 10e réunion en mai 2024, tandis que l'ADD a tenu sa 7e consultation ministérielle en février 2024.

Le PMM a également reconnu la nécessité d'un soutien cohérent de l'ensemble du système des Nations Unies pour aider à atteindre les objectifs. Le Réseau des Nations Unies sur la migration dans la région arabe assure une collaboration optimale entre les agences des Nations Unies ainsi que d'autres entités régionales, y compris la Ligue des États Arabes, pour traiter de la migration dans la région arabe. Dans l'esprit de promouvoir une approche inclusive de la société, ce dernier a lancé un Groupe consultatif régional des parties prenantes (R-SAG) en mai 2023, dans le but d'élargir la consultation avec les parties prenantes, y compris les organisations de la société civile et les organisations de migrants dans la région en prévision du deuxième Examen Régionale du PMM dans la région arabe.

La coopération bilatérale : Les accords de coopération bilatérale entre les pays de la région arabe et les principaux pays d'origine et de destination de migrants peuvent faciliter les processus de migration sûre et ordonnée tout en abordant les défis et opportunités partagés. De tels accords peuvent se concentrer sur des domaines tels que la migration de main-d'œuvre, le transfert de fonds, la reconnaissance des qualifications et la promotion des échanges éducatifs d'étudiants. Les accords de coopération bilatérale peuvent également inclure des initiatives pour combattre la migration irrégulière, la traite des êtres humains et les réseaux de passeurs à travers des efforts conjoints de maintien de l'ordre, la coopération transfrontalière et le partage d'informations.

Les efforts de collaboration bilatérale observés dans la région concernent principalement les partenariats en matière de gestion des frontières avec les pays voisins ou les accords bilatéraux sur la migration de main-d'œuvre. Par exemple, le Liban et la Jordanie ont conclu tous deux des accords de travail bilatéraux avec l'Éthiopie en 2023 pour l'emploi de travailleurs éthiopiens dans leurs pays respectifs. En outre, en 2024, l'État du Qatar a signé un accord pour renforcer la coopération et gérer le recrutement de travailleurs de la République d'Ouganda. De même, la Libye a signé un mémorandum d'accord avec le Niger en novembre 2021 sur la migration de main-d'œuvre. En termes de gestion des frontières, le gouvernement du Niger et le gouvernement du Maroc ont signé un accord bilatéral en 2022 pour renforcer la réponse contre la traite des êtres humains, y compris l'identification et l'assistance aux victimes. De plus, des discussions tripartites sur les solutions, les expériences et les approches stratégiques pour lutter contre la traite des êtres humains ont eu lieu en 2023 entre l'Égypte, la Tunisie et le Maroc.

Coopération nationale : La coopération nationale est essentielle pour développer des approches globales et harmonisées de la gestion des migrations et pour garantir une approche de gouvernance migratoire impliquant l'ensemble du gouvernement et de la société. Cela nécessite des capacités institutionnelles, des systèmes de collecte de données et des cadres juridiques pour gérer efficacement les flux migratoires et protéger les droits des migrants. Le PMM reconnaît également qu'il sera mis en œuvre en coopération et en partenariat avec des parties prenantes, notamment les parlements, les autorités locales et les communautés. Dans la région, il existe actuellement 16 Réseaux Nationaux des Nations Unies sur les migrations pour faciliter la coopération entre les partenaires au niveau national. Ces réseaux peuvent aider à identifier les domaines prioritaires pour la programmation conjointe, à assurer la coordination opérationnelle et à favoriser une participation significative des parties prenantes.

Les gouvernements arabes ont également pris diverses mesures pour mettre en œuvre le PMM au niveau national. Premièrement, ils ont travaillé avec les Réseaux des Nations Unies sur les migrations pour faire avancer les objectifs du PMM en adoptant une approche impliquant l'ensemble de la société. Deuxièmement, les gouvernements arabes ont œuvré à l'intégration de la migration dans leurs plans et visions de développement. Par exemple, Bahreïn et le Koweït ont aligné la mise en œuvre des objectifs du PMM sur leurs plans pour atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD). Troisièmement, d'autres pays ont choisi de développer des politiques migratoires autonomes servant

de cadres complets pour définir leur approche de la gestion des migrations. De telles politiques autonomes peuvent soutenir la cohérence horizontale et verticale des politiques pour refléter une approche impliquant l'ensemble du gouvernement. L'Irak, le Maroc et la Tunisie ont déjà mis en place des stratégies nationales de migration et la Somalie est actuellement en train de développer sa stratégie nationale de migration. Enfin, les États arabes ont continué à progresser dans l'établissement de structures institutionnelles responsables de la mise en œuvre du PMM. Par exemple, le Ministère de l'Intérieur aux Comores a établi une commission multisectorielle pour le suivi de la mise en œuvre du PMM et le gouvernement irakien dispose également d'un groupe de travail technique interministériel sur les migrations, présidé par le Ministère des Migrations et des Déplacements.

Malgré les progrès réalisés, le chemin vers une coopération active à plusieurs niveaux dans la région est encore long. Des ressources financières et humaines limitées ainsi que des priorités concurrentes restreignent la capacité des gouvernements à investir dans la gestion des migrations et les initiatives de coopération à différents niveaux. Une collaboration bilatérale plus étroite est nécessaire pour protéger les droits des migrants, par exemple dans le domaine de la portabilité des prestations. De plus, malgré la diversité des États arabes entre pays d'origine, de destination et de transit, un cadre politique commun, tel que le Cadre politique de migration pour l'Afrique (2018-2030), pourrait renforcer davantage la coopération régionale et harmoniser les politiques à travers la région, les différences dans les cadres juridiques et réglementaires constituant un obstacle à la coopération.

Questions directrices

- Quels sont quelques exemples réussis de coopération internationale, régionale, bilatérale ou nationale en matière de migration qui ont donné des résultats positifs ?
- Selon vous, quels sont les principaux obstacles qui continuent de freiner une coopération nationale, bilatérale, régionale ou internationale efficace ?
- Comment pouvons-nous accélérer l'adoption d'accords bilatéraux entre les pays d'origine, de transit et de destination afin d'améliorer la gestion des flux migratoires et d'assurer la protection des droits des migrants ?
- Serait-il prioritaire de développer un cadre régional pour soutenir l'harmonisation de la gouvernance migratoire à travers la région ?